

Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence et la CPAM

L'accès aux soins médicaux dans les Alpes de Haute-Provence: Un droit fondamental pour tous !

Vendredi 16 octobre 2009

Jean-Louis Bianco, Président du Conseil général des Alpes de Haute-Provence s'associe à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département pour renforcer l'égalité de l'accès aux soins pour tous.

Les populations les plus fragiles n'ont pas de complémentaire santé, ce qui est un véritable frein aux traitements, certaines renonçant même à se faire soigner. Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence a donc décidé de participer au financement de l'acquisition d'une complémentaire santé, pour les assurés dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté.

On sait que la prévention est un facteur déterminant pour la santé publique. Jusqu'ici les jeunes du département devaient faire plus de 100 kms pour avoir accès à des bilans de santé gratuits, car les Alpes de Haute-Provence ne disposent pas de centre d'examen agréé.

Le Conseil général a donc autorisé les médecins traitants du département à réaliser des bilans de santé gratuits pour les jeunes.

Pour les informer de cet accès direct et plus simple et les inciter à l'utiliser, les jeunes recevront une invitation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Contact Presse : Natacha BINEAU
Tel : 04 92 30 04 03
x.delcroix@ca04.fr